Procédure de sélection des étudiants dans le cadre du Programme des exemptions de droits de scolarité supplémentaires exigibles des étudiants internationaux en vigueur

1. Le candidat ou la candidate suit les démarches de la Procédure d'admission pour les étudiants internationaux provenant de pays non-signataires d'une entente en matière de mobilité étudiante.
2. Les candidatures qui auront déposé une demande avant le 31 octobre de chaque année seront invitées à répondre à un questionnaire de motivation.
3. Les réponses aux questionnaires sont soumises aux membres du comité d'analyse.
4. Le comité d'analyse se réunit au début du mois de novembre pour procéder à la sélection de 20 candidats à soumettre au programme. Une soumission de candidature au Programme ne garantit pas d'exemption de frais de scolarité.
5. Les étudiants internationaux déjà inscrits au Cégep de Sept-Îles, en voie de réussite dans leurs cours et ne bénéficiant pas d'une bourse d'exemption, seront priorisés.

Composition du comité de sélection et critères de sélection

- Un membre de la Direction des études.
- La conseillère à l'international.
- La responsable du registrariat.
- Un professeur de la formation générale.
- Un professeur de la formation technique.

Voici les principaux critères de sélection :

1. Moyenne générale des études antérieures supérieure à la moyenne;
2. Logique du plan d'études au Cégep de Sept-Îles;
3. Présence des membres de la famille à Sept-Îles.

Distribution entre les programmes :

- 4 candidats en Soins infirmiers;
- 3 candidats en Informatique;
- 3 candidats en Technologie de maintenance industrielle;
- 3 candidats en Technologie minérale;
- 3 candidats en Éducation à l'enfance;
- 2 candidats en Technologie du génie électrique;
- 2 candidats en administration (secteur technique).